



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
M.R.C. DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 avril 2005, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents :

André Lacombe, conseiller  
Alain Vallée, conseiller  
Renald Cloutier, conseiller

Geneviève Tellier, conseillère  
Rolland Magnan, conseiller  
Paul Lecours, conseiller

Autres présences: Louise T. Rompré et Louis Paillé.

Rés. 2005 04-074 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Geneviève Tellier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-075 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Paul Lecours, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2005 et celui de la séance ajournée du 21 mars 2005
4. Correspondance
5. Questions de l'assistance
6. Comptes
7. Rapport financier de l'OMH de Sainte-Thècle au 31 décembre 2004
8. Adoption du règlement 229-2005 : Concernant la fermeture et l'abolition d'une section de la rue Du Pont
9. Redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés
10. Approbation du plan et de la description technique des trottoirs de la rue Notre-Dame  
Autorisation du MTQ pour élargir les trottoirs de la rue Notre-Dame de 6 pouces
11. Demande d'exclusion de la zone agricole : pourtour du lac Chicots
12. Club de gymnastique Les Gymna-Thècles : demande d'aide financière
13. Club Optimiste : invitation « Vins et fromages », local pour réunion, espace de rangement
14. Demande de soumission pour système informatique
15. Association des directeurs municipaux du Québec : congrès annuel
16. Municipalité de Lac-aux-Sables : demande d'appui pour la réfection des routes 153 et 363
17. Ouverture de la rue Place Optimiste
18. Maison des Jeunes de Sainte-Thècle : Demande d'installation d'un panier de basket-ball
19. Règlement 225-2005: Concernant des amendements au règlement de zonage numéro 8-90 afin d'assurer une meilleure protection de l'aquifère servant à l'approvisionnement du réseau d'aqueduc
20. UPA : distribution des formulaires
21. Achat de coffres de rangement pour le nouveau camion
22. Demandes diverses :
  - a) Association Part-Égale Normandie : contribution financière
  - b) François Mongrain : lumière de rue/St-Michel Nord et 4e Avenue
  - c) Jacques Rivard : procès-verbaux sur Internet
  - d) Local du Syndicat des employés de Groleau : armoire, tableau, stores
23. Entretien du chemin Joseph Saint-Amant et du chemin du Lac Bouton : Entente avec le MRNFP
24. Retour au travail des employés de voirie
25. Questions de l'assistance
26. Affaires nouvelles :
  - a) Prêt et/ou vente de tables et de chaises
  - b) Offre de services : entretien aménagement paysager H.V.
  - c) Opérateur en eau potable : inscription de Yvon Richard ?
  - d) Demande d'aide financière : Castors de Normandie, Midget B
  - e) Demande de Guy Jacob
27. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-076 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2005

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2005 et celui de la séance ajournée du 21 mars 2005, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mars 2005

- Ministère des Affaires municipales et des Régions

Manon Charron, sous-ministre adjointe aux opérations, nous informe que le Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) est composé d'une banque de données territoriales de référence compatible pour tout le territoire municipalisé du Québec et d'un système de diffusion pour y avoir accès. Il vise à faciliter les communications électroniques entre les différents partenaires en aménagement et développement du territoire, la consultation des données territoriales et l'analyse de tout projet ayant un impact sur le territoire. Madame Charron nous rappelle que le Ministère a récemment transmis un guide à l'intention des élus et des gestionnaires municipaux sur le développement et la gestion de la géomatique afin de s'assurer que nous sommes sensibilisés aux avantages de ce nouvel outil. De plus, on nous mentionne que SIGAT est maintenant disponible gratuitement en visualisation par Internet à toutes les municipalités qui en feront la demande et que notre municipalité peut avoir accès gratuitement aux données géographiques numériques qui ont été transmises par le Ministère à notre MRC.

Une invitation à prendre part à la 17<sup>e</sup> édition de la Semaine de la municipalité qui aura lieu du 5 au 11 juin 2005. Le thème de la Semaine de la municipalité cette année « À la santé de ma municipalité! ». Ce thème veut mettre en relief l'importance de l'état de santé de nos municipalités et de ceux et celles qui les habitent. Dans le but de promouvoir les loisirs offerts par notre municipalité, des Journées actives s'ajouteront cette année aux activités visant à familiariser la population avec la vie municipale. Ces journées auront lieu les 4 et 5 juin. Enfin, pour une quinzième année consécutive, le travail exceptionnel de citoyennes et de citoyens, de membres du personnel municipal et d'organismes à but non lucratif sera honoré publiquement par le Mérite municipal. La remise des prix du Mérite municipal aura lieu à l'Assemblée nationale, le 10 juin 2005. De plus, notons qu'encore cette année, un prix de participation de 10 000\$ sera tiré au sort parmi les municipalités qui auront inscrit leurs activités sur le site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions avant le 1<sup>er</sup> juin 2005.

- Association québécoise d'urbanisme et ville de Joliette

René Laurin, maire de la Ville de Joliette, invite les maires et mairesses du Québec à Joliette, le samedi 16 avril 2005, pour le colloque sur les comités consultatifs d'urbanisme, sous le thème « Le CCU, revu et corrigé ... » qui illustre bien l'adaptation et le rôle majeur des membres d'un CCU dans l'analyse des différents projets comme base d'un développement harmonieux de nos municipalités. Un dépliant est également joint à cette lettre.

- Audy, Sébastien, pompier volontaire

Sébastien Audy nous transmet une lettre où il explique ses motifs pour rendre sa démission au sein des pompiers volontaires de la municipalité de Sainte-Thècle.

- Banque Nationale du Canada

On nous fait parvenir la déclaration annuelle de la Banque Nationale pour l'année 2004, publiée sous le nom de *Bilan social 2004*.

- Cabinet de la ministre déléguée aux Transports

Chantal Marceau, responsable de la correspondance, accuse réception de notre lettre du 23 février dernier à laquelle était annexée copie de la résolution 2005-02-044 concernant des travaux sur le chemin du lac du Jésuite et sur le chemin Canton-de-Le Jeune, la réfection de quatre ponts ainsi que la réfection des trottoirs en bordure de la rue Notre-Dame.

- Chantiers jeunesse

Lancement de la période d'appel de proposition de projet de développement pour les organismes et les municipalités désirant accueillir un groupe de 10 à 12 bénévoles en 2005. Chantiers jeunesse cherche des partenaires d'accueil ayant un projet de travail motivant pour des jeunes provenant du Québec et de l'étranger qui pourront s'engager activement afin d'améliorer le cadre de vie de notre collectivité. Accueillir un chantier de jeunes bénévoles, c'est bénéficier de l'appui de participants, âgés de 18 à 30 ans ou de 16-17 ans, qui s'engagent, à raison de 30 heures semaine, dans un projet de volontariat d'une durée de trois semaines. On nous invite à consulter le Document d'information pour les partenaires d'accueil ainsi que le Formulaire de proposition de projet 2005 qui nous ont été transmis.

- Commission des normes du travail

On nous transmet un dépliant sous le thème « Éliminer les disparités de traitement, une question d'équité ! » ainsi qu'une affiche « Tous pour l'équité entre générations ». La Loi sur les normes du travail interdit qu'une convention collective ou un contrat individuel de travail comporte des clauses dont l'effet serait d'accorder à un salarié, uniquement en raison de sa date d'embauche, une condition de travail inférieure à celle qui est accordée à d'autres salariés effectuant les mêmes tâches, dans le même établissement.

- Commission scolaire de l'Énergie

Édith Mathieu remercie pour l'implication de la municipalité vouée au développement de nos talents locaux dans le domaine artistique lors du concours de lipsync, ainsi que pour l'aide financière qui permettra de souligner le départ des élèves de 6e année de l'école Masson.

En vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de l'Énergie nous fait parvenir son projet de « Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ». En ce qui concerne l'École Masson de Sainte-Thècle, la destination est à l'enseignement. On nous demande de faire parvenir nos commentaires ou recommandations d'ici le 25 avril 2005. Le conseil des commissaires prévoit adopter son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles lors de la réunion régulière du 26 avril 2005 ou lors de la réunion régulière du 10 mai 2005.

- Conseil de la Culture et des Communications de la Mauricie (CCCM)

On nous invite à faire équipe avec l'ensemble des membres du CCCM pour l'année 2005-2006, ce qui nous ferait bénéficier d'un réseau de contacts professionnels unique en Mauricie. Grâce aux adhésions, le CCCM poursuit sa mission de rassembler et de représenter les artistes professionnels ainsi que les diffuseurs et les organismes culturels de la région tout en assurant la promotion et la prise en compte des intérêts artistiques et culturels de la Mauricie auprès des diverses instances régionales et nationales.

- Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc.

On nous remercie pour notre aide financière qui permettra de maintenir un service de qualité au bureau d'accueil touristique de Shawinigan (secteur Grand-Mère).

- Curriculum vitae (emploi d'été étudiant)

Benoit St-Amand-Tellier, 1890 chemin saint-Michel Sud, Sainte-Thècle

- FADOQ

Le Programme ROSES D'OR - Mauricie a repris une nouvelle fois ses activités en région, et ce, de manière à promouvoir de façon toujours plus importante le respect des normes de qualité et la reconnaissance de l'excellence dans le domaine de l'hébergement privé pour aînés. Le Comité aviseur régional (CAR), qui supervise tout le processus d'appréciation des résidences, fait appel une fois de plus aux municipalités de la région dans le cadre de son processus de financement. Ainsi, avec une population estimée à 2 501 habitants en 2002, la demande de contribution financière qu'ils effectuent à la Municipalité de Sainte-Thècle s'élève à 96,89\$. On nous transmet également un bottin du Programme ROSES D'OR.

- FQM (Voir Annexe)

*Contact FQM* édition du 11 et 18 mars 2005.

*Dernière heure* du 30 mars 2005.

On nous confirme que la municipalité de Sainte-Thècle bénéficie des tarifs régis par l'entente # 40051338 jusqu'au 31 janvier 2006 pour le programme Médiaposte.

Michel Belzil, président, répond avec plaisir au renouvellement de notre adhésion à la FQM pour l'année 2005. La FQM veillera à nous représenter et défendre nos intérêts auprès des instances gouvernementales dans les dossiers qui nous préoccupent, et plus particulièrement dans le nouveau pacte fiscal. À cet égard, des gestes concrets seront posés pour porter le message des municipalités périphériques et celles des régions.

- Héma-Québec

Des remerciements pour l'aide accordée lors de la collecte de sang du 29 mars 2005. L'objectif de 125 donneurs a été dépassé puisque 144 personnes ont été accueillies à cette occasion.

- Hydro-Québec

Christian Éthier, chargé d'équipe Relations avec le milieu, nous remet un document de référence en matière de distribution souterraine. Ce guide, divisé en cinq sections, se lit comme suit : les caractéristiques techniques de la distribution souterraine, l'importance de la réglementation, la planification des interventions, le cheminement type des demandes et le financement des projets.

- Institut de protection contre les incendies du Québec

On nous informe que le samedi 7 mai 2005 se tiendra une session provinciale d'examens théoriques pour le module 2 « Notions relatives à l'extinction des incendies », le module 4 « Notions relatives aux bâtiments » et le module 9 « Intervention en présence de matières dangereuses » dans le cadre de la démarche de reconnaissance d'acquis niveau 1. Afin de permettre à nos pompiers de terminer leur niveau 1 avant le 1er septembre 2005, on nous offre la possibilité d'inscrire ceux qui ne le sont pas à la démarche de reconnaissance d'acquis moyennant un coût de 50\$ par étude de portfolio.

- Mouvement national des Québécoises et Québécois

Madame Chantale Turcotte, présidente, nous fait part que des circonstances indépendantes de la volonté du Mouvement national des Québécoises et Québécois l'ont amené à réviser la thématique qui avait été retenue en premier lieu pour la Fête nationale du Québec de 2005. Le thème nouvellement choisi « Un air de fête » rendra hommage cette année à la chanson de chez nous et à ses créateurs, à celles et ceux qui animent le Québec et qui, tels des ambassadeurs, le font connaître dans le monde avec un refrain. De plus, on nous souligne que la date limite de dépôt des demandes d'assistance financière a été repoussée au 11 avril afin de nous laisser le temps nécessaire pour présenter des projets d'aussi grande qualité que par les années passées.

- MRC de Mékinac

Copie du procès-verbal de la session des membres du Conseil tenue le 16 février 2005.

Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, nous transmet en vertu de l'article 53.6 de la LAU une copie du règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac visant à préciser la zone à risques d'inondation à Saint-Tite. Ce règlement a été adopté lors de la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le 16 mars 2005.

- Poste Canada

Une invitation à honorer les efforts de certaines personnes en proposant un candidat, une organisation ou une entreprise de notre collectivité qui mérite un Prix de l'alphabétisation 2005 de Postes Canada. Il s'agit du seul programme national de prix qui rend hommage aux réalisations des apprenants et qui reconnaît leurs efforts ainsi que ceux qui les ont aidés à apprendre à lire et à écrire.

- Réseau en loisir MRC de Mékinac

On nous transmet le compte rendu de la première rencontre de réseau en loisir tenue le 24 février 2005, dont Valérie Pelletier était la représentante pour la municipalité de Sainte-Thècle. Voir annexe.

- Sécurité publique

Hors feu-express nous rappelle qu'au moment du changement d'heure, le 3 avril prochain, les citoyens doivent vérifier le bon fonctionnement de leur avertisseur de fumée et remplacer leur pile, au besoin. Nous pouvons également profiter de l'occasion pour diffuser le communiqué de presse qui accompagne cette correspondance dans les journaux publiques ou régionaux.

- Société Immobilière Québec

On nous transmet le nouveau taux du loyer du Centre local d'emploi qui était de 5 897,55\$ et qui sera de 5 995,61\$ à compter d'avril 2005.

- SuperPages

Brigitte Plante, directrice-marché, répond à notre demande afin d'agrandir les caractères d'imprimerie dans l'annuaire de Donnacona 2004 / 2005. Elle affirme qu'afin de rendre uniforme la publication de leurs annuaires à travers le pays, les caractères utilisés dans le récent annuaire ont été modifiés et reflètent leur volonté d'uniformiser l'ensemble de leurs annuaires à travers le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Voir annexe.

- Technic Alarme

On nous fait parvenir un rapport annuel de mise à l'essai et d'inspection du réseau avertisseur d'incendie, ainsi qu'un certificat d'inspection pour l'édifice municipal Sainte-Thècle qui a été inspecté le 31 janvier 2005 conformément aux standards CAN/ ULC-S536-M97. L'édifice a été trouvé en bonnes conditions d'opération.

Rés. 2005-04-077 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Rolland Magnan et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance

Daniel Allard : règlement d'abattage. Monsieur Allard se dit intéressé à participer aux discussions du conseil lors de la préparation d'une telle réglementation.

### Rés. 2005-04-078 : Adoption des comptes

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement des comptes figurant sur les deux listes présentées au conseil, dépenses incompressibles et autres dépenses effectuées jusqu'au 31 mars 2005, représentant une somme totale de 136 928,20\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2005-04-079 : Rapport financier de l'OMH de Sainte-Thècle au 31 décembre 2004

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les états financiers 2004 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle tel qu'ils ont été présentés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, comptables agréés. Les revenus totalisent 69 589\$ tandis que les dépenses s'élèvent à 69 838\$ d'où un déficit total de 249\$. La Société d'Habitation du Québec rembourse 90% de ce montant, ce qui représente une somme de 224\$, et la Municipalité de Sainte-Thècle le solde de 10%, soit 25\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2005-04-080 : Adoption du règlement 229-2005 *décrétant la fermeture et l'abolition d'une section de l'ancienne rue Du Pont, sur une partie du lot 130, ainsi que la cession des immeubles formant l'assiette de ladite partie du chemin*

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt général de tous les contribuables, et plus spécifiquement dans l'intérêt de ceux propriétaires ou résidant en bordure de la rue Du Pont, que la municipalité procède à la fermeture et à l'abolition d'une section de rue sur une partie du lot 130;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 7 mars 2005, résolution numéro 2005-03-064, le conseil municipal a décidé de mettre en marche le processus légal pour la fermeture et l'abolition d'une section de la rue Du Pont sur une partie du lot 130, conformément à l'article 852 du *Code municipal* et de convoquer les intéressés à une rencontre avec le conseil municipal pour présenter le projet de la municipalité et en discuter;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié, le 11 mars 2005, pour convoquer tous les intéressés à la séance ajournée du conseil tenue le 21 mars 2005 à laquelle a été étudiée la possibilité de fermer et d'abolir une partie de l'ancienne rue Du Pont sur une partie du lot 130. La parcelle de terrain contient, en superficie, cent dix-neuf mètres carrés et six dixièmes de mètres carrés (119,6 m<sup>2</sup>), le tout tel que montré par un liséré rouge au plan préparé par Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2005, portant le numéro 5365 de ses minutes, lequel plan est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation a été donné le 21 mars 2005 pour annoncer l'adoption, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement concernant la fermeture et l'abolition d'une section de la rue du Pont sur une partie du lot 130, la cession d'un terrain formant l'assiette de la rue Du Pont; CONSIDÉRANT l'article 960 du *Code municipal* qui prévoit que les deniers faisant partie du fonds général de la municipalité peuvent être employés à toutes les fins qui sont de son ressort, dont la fermeture et l'abolition d'un chemin public (art. 796 et 852 C.M.);

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu, après avoir entendu tous les propriétaires intéressés par la fermeture et l'abolition d'une section de l'ancienne rue Du Pont sur une partie du lot 130, d'adopter un règlement pour achever les procédures légales en vue de la fermeture et l'abolition de cet ancienne rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Rolland Magnan et il est résolu que ce conseil décrète ce qui suit:

#### 1. Titre

Le présent règlement portera le titre de \* Règlement décrétant la fermeture et l'abolition d'une section de l'ancienne rue Du Pont sur une partie du lot 130 ainsi que la cession des immeubles formant l'assiette de ladite partie du chemin.

## 2. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## 3. But

Le présent règlement a pour but de décréter la fermeture et l'abolition d'une section de l'ancienne rue Du Pont sur une partie du lot 130.

Le tracé de cette fermeture et abolition d'une section de l'ancienne rue Du Pont sur une partie du lot 130 est indiqué par un liséré rouge au plan de l'arpenteur-géomètre Yvan L'Heureux en date du 25 février 2005, portant le numéro 5365 de ses minutes; un exemplaire de ce plan étant joint au présent règlement sous la cote \*Annexe A+ pour en faire partie intégrante.

## 4. Cession

Le conseil est autorisé à céder une parcelle de terrain sur une partie du lot 130 contenant en superficie, cent dix-neuf mètres carrés et six dixièmes de mètres carrés (119,6 m<sup>2</sup>), le tout tel que montré par un liséré rouge au plan préparé par Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2005, portant le numéro 5365 de ses minutes, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Maire

ADOPTÉS UNANIMEMENT

### Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés

Robert Comeau, d.g. de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous explique le contenu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés* lequel sera adopté au cours de l'été pour être mis en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Un projet de résolution accompagne sa lettre explicative; il se lit comme suit :

« ATTENDU le projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés devant être adopté à l'été 2005;

ATTENDU que le règlement doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

ATTENDU que les exploitants de lieux d'élimination visés par le règlement devront payer une redevance de 10 dollars pour chaque tonne de matière enfouies ou incinérées;

ATTENDU que le gouvernement compte ainsi récupérer 58,8 millions de dollars annuellement;

ATTENDU que l'application de ce règlement représente pour l'ensemble des municipalités du Québec une dépense annuelle nouvelle d'environ 26,4 millions de dollars;

ATTENDU que, selon le ministre de l'Environnement, 85 % des sommes perçues devraient être redistribuées aux municipalités pour favoriser la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU qu'aucune disposition concernant la redistribution aux municipalités des sommes perçues n'est enchâssée dans le projet de règlement;

ATTENDU que des représentants du ministère de l'Environnement, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec discutent actuellement d'une redistribution des sommes perçues sur une base de performance eu égard à l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

ATTENDU que l'article 53.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* responsabilise les municipalités que pour favoriser la mise en œuvre de la politique gouvernementale et non l'atteinte des objectifs qui y sont enchâssés;

ATTENDU que le gouvernement pourra, à son gré, réduire le pourcentage de redistribution aux municipalités des sommes perçues dans le cadre de ce règlement;

ATTENDU qu'une réduction du pourcentage de redistribution pourrait léser des municipalités qui ont investi dans des infrastructures ou des services dédiées à la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_, Représentant de la \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_, Représentant de \_\_\_\_\_, et résolu de demander à (inscrire le nom de l'union) de tenir comptes des points suivants lors des négociations avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la redistribution des montants provenant de l'application du règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés.

- Que le pourcentage de 85 % de redistribution aux corps publics municipaux soit enchâssé dans le règlement;
- Que le mode de redistribution aux municipalités ne soit pas tributaire de leur performance à atteindre les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- Que le mode de redistribution aux municipalités demeure sur une base unitaire qui devra toutefois intégrer les coûts accrus des programmes en milieu éloigné, dû à l'augmentation des coûts de transport, à l'absence fréquente de concurrence ou à la faible quantité de matières résiduelles qui y est générée et récupérée;
- Que les revenus d'intérêts et d'amendes perçus par le gouvernement, suite à l'application du règlement, soient versés dans le fonds remis aux municipalités;
- Que les revenus provenant de l'application du règlement ne servent qu'à des activités directement associées à la gestion des matières résiduelles et non pas à d'autres fins prévues aux plans de développement durable déposés par le ministre. »

Les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Rés. 2005-04-081 : Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle sont en désaccord avec le projet de résolution soumis par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie concernant le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle s'est dotée d'un système de récupération depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle informe le Ministre de l'Environnement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle s'oppose à l'adoption du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-082 : Concernant l'approbation du plan et de la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Claude Lahaie, relativement à la description de la rue Notre-Dame, incluant les trottoirs, dans la Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité a, sous sa direction, un chemin dont elle n'a toujours pas de bon et valable titre de propriété inscrit au Bureau de la publicité des droits, étant par ailleurs propriétaire de l'emprise de celui-ci conformément à l'article 738 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur-géomètre Claude Lahaie a préparé, à la demande de la municipalité, un plan et une description technique de ce chemin communément appelé « rue Notre-Dame », le tout tel qu'il appert dudit chemin montré au plan et à la description technique préparés par cet arpenteur-géomètre, sous le numéro 1030 de ses minutes, dont un exemplaire est versé aux archives de la municipalité sous la cote « Cadastre de la rue Notre-Dame »;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, pour déterminer l'assiette d'un terrain qui appartient à la municipalité en vertu de l'article 738 du *Code municipal*, approuver, par résolution, la description du terrain formant l'assiette dudit chemin, telle que préparée par un arpenteur-géomètre d'après le cadastre en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur-géomètre Claude Lahaie a déposé l'original du plan et de la description technique du terrain formant l'assiette de la « rue Notre-Dame », incluant les trottoirs, portant le numéro 1030 de ses minutes, qu'il y a lieu d'approuver par résolution;

CONSIDÉRANT les articles 738 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la majorité des propriétaires concernés ont consenti, par écrit, à céder tous les droits qu'ils détiennent ou pourraient détenir sur le trottoir en face de leur propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Paul Lecours et résolu unanimement QUE ce conseil approuve le plan et la description technique de l'assiette de la « rue Notre-Dame », incluant les trottoirs, tels que préparés par l'arpenteur-géomètre Claude Lahaie, portant le numéro 1030 de ses minutes;

QUE les procureurs de la municipalité, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, sont mandatés par la présente pour déposer au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan une copie vidimée par l'arpenteur-géomètre Claude Lahaie, du plan et de la description technique portant le numéro 1030 de ses minutes, conformément au deuxième alinéa de l'article 738.1 du *Code municipal*;

QUE, suite au dépôt de ces documents au Bureau de la publicité des droits, le directeur général est par la présente mandaté pour faire publier, à deux reprises, dans un journal circulant sur le territoire de la municipalité, l'avis requis par l'article 738.2 du *Code municipal*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-083 : Demande d'autorisation au MTQ / Élargissement des trottoirs

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire refaire les trottoirs du côté nord-est de la rue Notre-Dame ou Route 153;

CONSIDÉRANT le plan et la description technique de l'assiette de la « rue Notre-Dame », incluant les trottoirs, tels que préparés par l'arpenteur-géomètre Claude Lahaie, portant le numéro 1030 de ses minutes;

CONSIDÉRANT qu'un élargissement des trottoirs du côté des résidences est impossible;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Paul Lecours, appuyé par Geneviève Tellier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports l'autorisation d'élargir les trottoirs de 6 pouces, sur le côté nord-est de la rue Notre-Dame à même la partie asphaltée du chemin actuel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Mario Bédard : Exclure de la zone agricole le pourtour du lac des Chicots

Mario Bédard, propriétaire des lots 68, 69, 70, 71 et 72, demande au conseil d'entreprendre les démarches pour exclure de la zone agricole lesdits lots, entre le chemin public et le lac des Chicots, afin de pouvoir les vendre.

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rencontrera les propriétaires des lots situés autour du lac des Chicots pour discuter de la possibilité d'exclure de la zone agricole les terrains situés entre le lac des Chicots et les chemins St-Pierre Sud et St-Michel Sud. Cette réunion se tiendra à la salle du conseil, local 213, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle, lundi le 11 avril 2005, à compter de 20 heures.

Rés. 2005-04-084 : Club de gymnastique Les Gymna-Thècles/Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que le Club de Gymnastique *Les Gymna-Thècles* oeuvre depuis 22 ans auprès des jeunes de 3 ans et plus;

CONSIDÉRANT que cet organisme sollicite une aide financière pour poursuivre leur développement;

CONSIDÉRANT que le Club de Gymnastique *Les Gymna-Thècles* compte 25 participants de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Geneviève Tellier, appuyé par Rolland Magnan et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de trois cent soixante-quinze dollars (375\$) au Club de Gymnastique *Les Gymna-Thècles* pour l'exercice financier 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-085 : Club Optimiste / Invitation « Vins et fromages »

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle délègue Paul Lecours, conseiller, pour représenter le conseil municipal à l'occasion de la soirée-bénéfice « Vins et fromages » organisée par le Club Optimiste Ste-Thècle qui se tiendra le 17 avril 2004 à la salle Aubin. Coût du billet : 50\$ par personne.

Rolland Magnan, conseiller, s'oppose à l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2005-04-086 : Club Optimiste / Local pour réunion et espace de rangement

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Geneviève Tellier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise :

- 1° le Club Optimiste de Ste-Thècle à utiliser le local 213 (salle du conseil) pour y tenir leur réunion et ce, gratuitement, une fois par mois.
- 2° Jean-François Bellemare à ranger ses caisses de son dans l'armoire située sous l'escalier de la sortie arrière de la salle Aubin et ce, gratuitement.

Les autres demandes (remisage des décorations et autres accessoires) ne sont pas acceptées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-087 : Demande de soumission pour système informatique

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le personnel du bureau à demander des soumissions pour le remplacement du système informatique ( 1 serveur, solution de sauvegarde, 2 postes, 4 écrans, logiciels d'exploitation et utilitaires, préparation, configuration et installation, contrat de service sur place, etc.) aux fournisseurs suivants : MicroGest Informatique, PG Systèmes d'Information, Infoteck Centre de l'ordinateur, ordinateur en gros.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-088 : Association des directeurs municipaux du Québec / Congrès annuel

Il est proposé par Rolland Magnan, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louise T. Rompré et Louis Paillé à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 11, 12 et 13 mai 2005, à Mont-Tremblant. Attendu que les frais d'inscription, de séjour et de transport seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-089 : Routes 153 et 363

CONSIDÉRANT la résolution 2004-03-078 adoptée par la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables intitulée *Ministère des Transports - Routes 153 et 363*,

CONSIDÉRANT que ces routes sont très achalandées et utilisées régulièrement par des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT qu'elles nécessitent des réparations afin d'assurer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la résolution 2004-03-078 adoptée par la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables intitulée *Ministère des Transports - Routes 153 et 363*, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et demande au Ministère des Transports de continuer la réfection des routes 153 et 363, particulièrement entre Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-090 : Prolongement de la rue Place Optimiste

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt général de tous les contribuables et plus spécifiquement dans l'intérêt de ceux propriétaires ou résidant en bordure de la rue Place Optimiste que la municipalité prenne cette rue à sa charge;

CONSIDÉRANT que la municipalité est déjà propriétaire de l'assiette de la rue Place Optimiste;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la municipalité par l'article 852 du *Code municipal*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Rolland Magnan et il est résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil décide de procéder au prolongement de la rue Place Optimiste, à partir du lot 88-C-5-5 et incluant les lots 88-C-5-6, 88-D-8-1, 88-D-11-2 et 89-B-14-4, sur une longueur approximative de 160 mètres jusqu'à une partie du lot numéro 261 et 89-B-14-1 appelée rue de l'Anse, le tout tel que montré par un liséré rouge au plan préparé par Claude Lahaie, arpenteur-géomètre, en date du 20 mai 2004, portant le numéro 930 de ses minutes, lesquels plans sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les personnes intéressées par le prolongement de la rue Place Optimiste soient convoqués à une séance ultérieure de ce conseil à l'occasion de laquelle un règlement pourra être adopté pour décréter l'ouverture de cette section de rue, ainsi que des travaux d'amélioration, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-091 : Maison des Jeunes de Sainte-Thècle / Demande d'installation d'un panier de basket-ball

CONSIDÉRANT la demande soumise par le comité de la Maison des jeunes de Sainte-Thècle afin d'installer un panier de basket-ball au parc Saint-Jean Optimiste;

CONSIDÉRANT que cet équipement coûte 4 570\$, installation incluse et taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le comité de la Maison des jeunes de Sainte-Thècle renonce, pour 2005, aux travaux d'agrandissement projetés à leur local de la rue Saint-Gabriel, notamment l'installation d'une nouvelle toilette;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière s'élève à 2 500\$;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Sainte-Thècle s'engage à payer la différence entre le 2500\$ et le prix total de l'équipement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Geneviève Tellier, appuyé par Rolland Magnan et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle contribue à l'achat d'un panier de basket-ball en fournissant une somme de deux mille cinq cents dollars (2 500\$). L'emplacement au Parc Saint-Jean sera déterminé après la fonte des neiges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Second projet de règlement 225-2005 « Concernant des amendements au règlement de zonage numéro 8-90 afin d'assurer une meilleure protection de l'aquifère servant à l'approvisionnement du réseau d'aqueduc »

L'adoption du second projet de règlement 225-2005 est reportée à une séance ultérieure.

Rés. 2005-04-092 : Remboursement des taxes municipales aux producteurs agricoles

CONSIDÉRANT l'existence d'un programme de remboursement d'une partie des taxes municipales aux producteurs agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme est géré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

CONSIDÉRANT les retards considérables dans la réception des formulaires de demande, d'une part, et des remboursements, d'autre part;

CONSIDÉRANT que ces délais ont pour effet de pénaliser à la fois les producteurs, qui assument les intérêts auprès de leur institution financière, et la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 36,7 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec stipule que « Le ministre rembourse le montant établi à l'article 36.4 dans les 60 jours qui suivent la date de la réception de la demande de remboursement. »

CONSIDÉRANT que le ministère ne respecte pas les délais imposés par la loi et qu'il ne paie pas d'intérêts aux producteurs pour ces retards;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Rolland Magnan et résolu unanimement de demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de rendre disponibles les formulaires de remboursement dès que le versement auquel ils se rapportent est effectué et de respecter le délai de 60 jours, tel que stipulé dans la loi tant qu'aux délais de remboursement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-093 : Achat de coffres de rangement pour le nouveau camion

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de coffres (2) en aluminium, chez G.A. Automobiles inc., pour le camion Chevrolet 1500, savoir;

- Coffre en aluminium Low profile, TBS-69-LP 375,00\$, taxes en sus
- Coffre de côté sur creux de roue en aluminium, FWSL-48-P 335,00\$, taxes en sus

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-094 : Association Part-Égale Normandie / Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière soumise par l'Association Part-Égale Normandie inc.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle soutient déjà les différents organismes, notamment l'APEN, en fournissant des locaux moyennant un tarif correspondant à la moitié des coûts réels d'exploitation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle informe l'Association Part-Égale Normandie inc. qu'il ne peut répondre favorablement à leur demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de lumière de rue / St-Michel Nord et 4e Avenue

François Mongrain, résident au 130-4e avenue, lac Croche Nord, demande l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin Saint-Michel Nord et de la 4e avenue.

Rés. 2005-04-095 : Éclairage public

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate Jean-Yves Piché, inspecteur municipal :

- pour effectuer une évaluation des coûts pour l'installation d'une lumière de rue au chemin Saint-Pierre Sud, dans la courbe dépassée l'immeuble portant le numéro civique 1800.
- pour préparer un plan avec estimation de coûts aux fins de prolonger le réseau d'éclairage public au chemin Saint-Michel Nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-096 : Publication des procès-verbaux sur Internet

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Geneviève Tellier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la publication des procès-verbaux de la municipalité sur le site Internet de <http://ste-thecle.qc.ca> et accepte de payer les coûts de montage, soit 60,00\$ pour l'ouverture du premier document et 5,00\$ pour chacun des envois subséquents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-097 : Nouveau local du Syndicat des employés de Groleau

Il est proposé par Geneviève Tellier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'une armoire de rangement, d'un tableau de 96 X 48 et de stores pour compléter l'aménagement du nouveau bureau loué au Syndicat des employés de Groleau à l'hôtel de ville de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-098 : Entretien du chemin Joseph Saint-Amand et du chemin du Lac Bouton / Entente avec le MRNFP

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la présentation d'une requête au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir l'autorisation d'entretenir le chemin Joseph Saint-Amand et le chemin du Lac Bouton tel que décrit dans le projet d'entente qui suit :

Description des chemins visés

Chemin Joseph Saint-Amand, direction nord, longueur : 6,5 km. En bleu

Chemin Joseph Saint-Amand, direction sud, longueur : 4,4 km. En vert

Chemin du Lac Bouton, fourche vers la Municipalité de Boucher, longueur : 4,27 km. En jaune

#### Nature des travaux

Chemin Joseph Saint-Amand, direction nord, longueur : 6,5 km. En bleu

- Entretien ponctuel (nivelage, ajout de gravier, entretien des ponceaux). Budget de 5 000\$
- Déneigement. Budget de 17 500\$. Taxe de secteur aux propriétaires

Chemin Joseph Saint-Amand, direction sud, longueur : 4,4 km. En vert ET

Chemin du Lac Bouton, fourche vers la Municipalité de Boucher, longueur : 4,27 km. En jaune

- Entretien ponctuel (nivelage, ajout de gravier, entretien des ponceaux). Budget de 2 000\$

#### Sources de financement

- Fonds général de la municipalité pour l'entretien ponctuel
- Taxe de secteur pour le déneigement

#### Partenaires d'éventuelles ententes de financement

Aucun.

#### Territoires et usages desservis

Territoire forestier et de villégiature.

Usages : chalets (résidences saisonnières et permanentes), exploitation forestière

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2005-04-099 : Rappel au travail / Préposés aux travaux publics

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 10.06 et la lettre d'entente # 1 de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employé(es) municipaux de la Mauricie (CSN);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Geneviève Tellier, appuyé par Rolland Magnan et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rappelle au travail les préposés aux travaux publics, Yvon Richard et Gérald Gonneville, pour lundi le 18 avril 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance

Rolland Magnan invite tout le monde à prendre connaissance du mémoire Eau vive Batiscan ainsi que celui portant sur la mini-centrale de Notre-Dame-de-Montauban. Formation d'une compagnie à numéro par la Corporation du pont?

#### Rés. 2005-04-100 : Prêt et/ou vente de tables et de chaises

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle dispose de matériel usagé dont elle désire se départir (chaises, équipement informatique), et d'autre qui peut être prêté (tables);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

- Autorise la vente de cent chaises (100) au prix de cinq dollars (5,00\$) chacune, taxes incluses.
- Demande une évaluation des équipements informatiques qui ne sont plus utiles à l'administration municipale lesquels pourraient être offerts au public.
- Mette à la disposition de ceux qui en feront la demande, pour des activités spéciales, une quinzaine de tables et une centaine de chaises lesquelles seront prêtées gratuitement, et ce conditionnellement à un dépôt de 5,00\$ par ensemble d'une table et 8 chaises, remboursable lors du retour de l'équipement en bon état.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2005-04-101 : Entretien de l'aménagement paysager / Hôtel de ville

CONSIDÉRANT l'offre de services formulée par Paysagiste Claudette Piché pour l'entretien paysager des aires aménagées en 2004 en face de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que l'entretien de l'aménagement du muret adjacent à l'hôtel de ville a été confié à Paysagiste Claudette Piché pour deux ans, soit pour les années 2004 et 2005;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Rolland Magnan et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde le contrat d'entretien des aires aménagées en façade de l'hôtel de ville à Paysagiste Claudette Piché, pour 2005, lequel se décrit comme suit :

- Application huile de dormance et bouillie soufrée aux arbustes
- Nettoyage des aires aménagées
- Taille
- Fertilisation
- Plantation d'annuelles
- Entretien varié des végétaux suivant leur rythme de croissance
- Installation d'un système d'irrigation souterrain

Le tout pour le montant de cinq cent soixante-quinze dollars (575\$), taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-102 : Opérateur en eau potable

CONSIDÉRANT qu'un employé municipal, Jean-Yves Piché, possède les qualifications requises comme *Opérateur de réseau de distribution d'eau potable*, conformément aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Paul Lecours, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle remette à plus tard la formation d'un autre employé dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable (P6B).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-103 : Demande d'aide financière / Castors de Normandie, Midget B

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière soumise par Hubert Désaulniers-Lavoie, François Allard et Jean-Christophe St-Amand, joueurs de hockey des Castors de Normandie, Midget B pour participer aux Championnats inter-régionaux à Rouyn-Noranda les 8, 9 et 10 avril 2005;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle contribue déjà au paiement de 125\$ par jeune qui participe à un sport de glace à l'aréna de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde à chacun des jeunes nommés plus haut une somme de vingt-cinq dollars (25,00\$).

Rolland Magnan, conseiller, s'objecte à l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Demande de Guy Jacob

Guy Jacob présente son problème au conseil municipal : depuis plusieurs années, il essaie de faire enlever un ponceau qui selon lui occasionne des torts à son terrain. Récemment, suite à de fortes pluies, son terrain a été endommagé. Il demande l'aide du conseil pour résoudre le problème tout en offrant de défrayer 50 % des frais.

Diverses hypothèses sont apportées par les membres du conseil; elles seront évaluées par l'inspecteur municipal qui formulera une recommandation concernant les travaux requis pour régler la situation.

Rés. 2005-04-104 : Levée de la séance

À 21 h 15, il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière

---

Maire



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
M.R.C. DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 25 avril 2005, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur André C. Veillette.

Sont présents :

André Lacombe, conseiller  
Paul Lecours, conseiller  
Alain Vallée, conseiller

Renald Cloutier, conseiller  
Geneviève Tellier, conseillère  
Rolland Magnan, conseiller

Sont aussi présents: Louise T. Rompré et Louis Paillé.

Rés. 2005-04-105 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du *Code municipal*,  
EN CONSÉQUENCE André Lacombe propose, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin de traiter des sujets suivants :

1. Trottoirs/Rue Notre-Dame
2. Règlement VTT : signalisation
3. Tables rondes pour la salle Aubin
4. Surveillant de plage

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-106 : Trottoirs rue Notre-Dame et traitement de surface chemin du Lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que le règlement 226-2005 relatif à l'amélioration et l'entretien des chemins municipaux prévoit, entre autres, la réparation des trottoirs en bordure de la rue Notre-Dame et l'ajout d'un traitement de surface au chemin du lac du Jésuite;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a annoncé un investissement de 240 000\$ pour l'asphaltage de la route 153, secteur urbain de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, pour préparer les devis :

- 1° Pour la construction de nouveaux trottoirs en bordure de la rue Notre-Dame, côté nord-est. L'enlèvement des vieux trottoirs sera fait par les employés municipaux.
- 2° Pour le traitement de surface au chemin du lac du Jésuite, sur une largeur de 22 pieds, à partir de la fin de l'asphalte jusqu'au premier pont du ruisseau du lac Chnabail. La deuxième application du traitement de surface devra être composée de pierre concassée de 5 à 10 mm et les travaux devront être exécutés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-107 : Règlement VTT / Signalisation

CONSIDÉRANT que le règlement 227-2005 relatif à la circulation des véhicules hors route a été approuvé par Jean Croisetière, chef des centres de services de la Mauricie, au nom du ministère des Transports dans une lettre datée du 5 avril 2005, et ce, en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que ledit règlement entrera en vigueur lorsque la signalisation appropriée sera installée;

CONSIDÉRANT que le matériel requis pour la signalisation, (panneaux, poteaux et accessoires), est estimé à environ 2 000\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est disposée à fournir la main d'œuvre pour l'installation de la signalisation requise suite à l'approbation du règlement 227-2005 \*Pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux+;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Rolland Magnan et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Club Quad Rive-Nord Inc. de défrayer le coût de la signalisation, soit environ 2000\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-04-108 : Tables rondes / Salle Aubin

CONSIDÉRANT la résolution 2005-02-028 adoptée le 7 février 2005 concernant l'achat de « 15 tables ronde en résine, diamètre 60 pouces au prix de 225,00\$ chacune, plus taxes » chez Meubles Jacob;

CONSIDÉRANT que Meubles Jacob a plutôt livré des tables rondes en mélamine en février 2005;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil avaient choisi d'acheter des tables en résine plutôt qu'en mélamine parce qu'elles sont plus résistantes;

CONSIDÉRANT que Meubles Jacob ne peut fournir à la Municipalité de Sainte-Thècle les tables rondes en résine selon la soumission 787 en date du 21 janvier 2005;

CONSIDÉRANT la soumission 046424 déposée par Fournitures de Bureau DENIS le 18 avril 2005 pour des tables rondes 60 pouces en résine grise, savoir, 147,56\$ chacune, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Geneviève Tellier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

- retourne les tables en mélamine livrées par Meubles Jacob et en demande le remboursement.
- achète de Fournitures de Bureau DENIS 20 tables rondes, 60 pouces, en résine grise au prix de 147,56\$, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Surveillant de plage

Sujet reporté à la prochaine séance.

Questions de l'assistance

Jean-Claude Délisle demande si le traitement de surface prévu au chemin du lac du Jésuite sera fait en début de saison. Oui, voir résolution 2005-04-106.

Réjean Perron s'informe de l'état d'avancement de la demande présentée l'automne dernier par l'Association des propriétaires du Domaine Lejeune concernant l'autorisation demandée au Ministère de l'Environnement pour pouvoir procéder à des travaux de renaturalisation du ruisseau Snowby. La réponse sera apportée lors d'une séance ultérieure après vérification du dossier.

Paulette Lachance demande si la municipalité a prévu des travaux de réfection de l'asphalte de la rue Masson, côté adjacent à sa propriété; la partie rapprochée de la bordure est très endommagée. Un montant de 10 000\$ est budgété dans le règlement 226-2005 pour des réparations d'asphalte. Sa demande sera considérée.

Correspondance

Corporation Transport Adapté Mékinac : Une invitation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra jeudi le 28 avril 2005, au local 210, à compter de 19h30.

Bibliothèque municipale de Sainte-Thècle : Une invitation à participer à un atelier de graphologie avec Madame Johanne Daigle, graphologue thérapeute, jeudi le 28 avril 2005, à 19h30, à la bibliothèque.

Rés. 2005-04-109 : Levée de la séance

À 20 h 25, il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière

---

Maire